

COMPTE-RENDU N°11 DE LA SÉANCE DU 10 novembre 2010

En exercice : 14

Présents : 10 - excusés : 3 - absent : 1

1. Adaptation budgétaire :

Les interventions sur le réseau obligent à trouver des crédits pour faire face aux dépenses des nombreuses interventions du camion hydrocureur nécessaires pour des opérations d'évacuation sur les canalisations bouchées. La mise en service de l'EHPAD "la Chêneraie" et les travaux du lotissement ont pu générer des accumulations de résidus. Le passage de la caméra confirmera les origines des obturations et les faiblesses que pourraient présenter les réseaux du secteur du Véricel. Le conseil décide de porter, par précaution, le virement à 8000 €. Les crédits seront pris sur les chapitres 65 et 011. Pour les besoins des bâtiments 10 000 € sont validés et pris sur le chapitre 013 charges de personnel.

2. Contrat triennal et agence de l'eau :

La demande de subvention de l'agence est partie dès la réception en mairie du chiffrage des travaux, il nous faut le montant de la subvention de l'agence de l'eau pour le début décembre si possible. Le triennal sera mis à l'ordre du jour de la séance du 15 décembre.

3. Décision sur les terrains ou bâtiments à vendre :

Pour le terrain de la Bourrie, l'arpentage arrête une surface à rétrocéder de 33 m². Pour toute cession, il faut tenir compte de la valeur vénale d'origine du bien comptabilisé à 6 300 euros pour 42 m². Le prix retenu comprend l'assiette du terrain et les viabilisations. L'acte de vente peut donc se réaliser comme prévu pour la somme de 4950 €.

Attention, le plan d'arpentage a démontré que le puits faisait partie de la propriété d'origine de la famille GOUBIER GUERPILLON et qu'il appartient déjà à Mme Céline GRANJON. La commune n'a donc aucune obligation sur cet ouvrage, il sera fait un courrier de réponses aux personnes concernées.

4. Evolution du SYDER :

Le SYDER demande aux communes membres de rédiger à nouveau la délibération d'évolution des compétences selon les directives des dernières législations s'imposant aux collectivités territoriales. La commune conserve la compétence électrification, éclairage public et maintenance. Elle abandonne la compétence gaz, chauffage urbain et la vidéo surveillance qui n'ont pas lieu d'être. Une nouvelle programmation de l'éclairage du clocher et de l'éclairage du centre bourg est mise en place pour contribuer aux économies d'énergie.

5. Recensement de la population :

La population augmente et la commune sera divisée en trois secteurs. La commission du personnel s'est réunie et a retenu trois personnes disponibles en janvier et février. La candidature d'une quatrième personne est conservée par précaution. Le conseil entérine la décision.

6. Résultat des consultations :

Pour la ligne de trésorerie, c'est la caisse d'épargne qui se situe le mieux.

Pour les quatre lots du marché des assurances, deux organismes sur cinq ont répondu. Il faut négocier la cotisation "dommages aux biens et bâtiments" à la baisse. Les dernières données

connues pour les collectivités territoriales démontrent des hausses jusqu'à 30 % en raison des surprimes liées aux risques catastrophes naturelles. La SMACL est retenue, son offre est la meilleure pour les trois premiers lots, MMA reconduit son offre pour le lot 4.

7. Etudes à prévoir pour les années à venir.

Le diagnostic des accès handicapés des bâtiments publics doit être fait avant 2015 et il reste à faire le DICRIM, Document Information Communal sur les Risques Majeurs. Le rappel de la Préfecture date de décembre 2008. Ce document est nécessaire pour informer et prévenir les particuliers et les entreprises lors de leurs projets de développement. Les crédits nécessaires à cette étude seront inscrits au budget 2011.

Les Syndicats de rivières établissent un document semblable appelé PPRNI Plan de Prévention de Risques Naturels d'Inondations. Pour le bassin versant de la Brévenne, la préfecture présente le PPRNI le 15 novembre 2010 à 14 h 30 à l'Arbresle.

A l'issue de toutes ces études, les consignes de sécurité seront à disposition du grand public pour la connaissance des consignes avant tout projet et seront intégrées lors d'une évolution du PLU.

8. Actions intercommunautaires :

Une action d'envergure nationale, issue du Grenelle 1 de l'environnement, appelé Agenda 21, permet de mettre en place des actions pour un développement durable. Une réunion aura lieu le **03 décembre 2010 à 14 h** à Erasme à St Clément les Places à l'intention de tous les élus et des employés qui voudraient s'impliquer dans cette démarche. Le député, qui agit aussi dans ce sens, informera sur les actions qu'il a soutenues ou réalisées.

Nouvelle enquête publique pour les besoins d'exploitation et d'extension des zones d'extraction d'Imerys Toiture du 13 décembre 2010 au 13 janvier 2011. Le commissaire enquêteur assurera des permanences en mairie.

9. Recours au CDG pour une étude d'organisation de tous les services communaux :

Il convient de réfléchir sur les méthodes d'organisation et de travail en vue d'obtenir un fonctionnement optimal de tous les services de la mairie et de faire l'inventaire actualisé des besoins de la commune. Cette intervention permettra aussi de cautionner les élus et les employés dans leur rôle respectif et dans le développement du sens de la responsabilité. Le coût sera de 500 € par jour pour environ dix journées. Un entretien individuel sera mis en place au préalable avec chacun des employés.

Cette expertise permettra le plus possible de mettre les moyens en adéquation avec le potentiel existant et de bien définir les rôles et les attentes que sont en droit d'avoir les élus.

10. Courrier divers :

Utilisation du complexe, courrier de l'OGEC pour leur concert de rock celtique et besoin de la Communauté de Communes pour les actions culturelles. Le conseil, qui reconnaît la qualité des nouvelles manifestations, fait un geste en leur faveur et accorde le tarif de 120 € à l'OGEC, l'amicale laïque en sera aussi bénéficiaire de cette mesure pour une de ses manifestations annuelles. La communauté bénéficie de la gratuité au titre de son action "enseignement" et pour l'organisation du forum des entreprises et de la journée de l'emploi.

11. Compte rendu de la délégation du maire :

Les demandes d'urbanisme sont assez nombreuses mais ce qui interroge les élus, ce sont les travaux qu'ils constatent de visu alors qu'aucune déclaration n'est faite en mairie.

12. Evénements :

Commémoration du 11 novembre le 14 novembre 2010.

Sainte Barbe, le 27 novembre à 17 h au complexe sportif. Les élus sont conviés.

13. Organisations des tournées et de distributions de sacs poubelles :

La distribution aura lieu comme d'habitude en salle des commissions et les élus s'impliquent dans cette action. Les jours retenus sont :

- le jeudi 16 décembre de 13 h 30 à 17 h 30,
- le samedi 18 décembre de 9 h à 12 h.
- le samedi 8 janvier de 9 h à 12 h.

14. Fleurissement de 2010 :

La commune conserve sa première fleur mais des remarques sont apportées par la commission qui relève que le site médiéval de Salva Terra n'est pas assez mis en valeur, le nettoyage des abords est insuffisant et que la signalétique est peu attrayante. Une autre remarque porte la maintenance du fléchage du camping alors que cette activité n'existe plus et qu'elle porte à confusion.

15. Manifestations extérieures :

Le SIMOLY, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Rhône et le Comité de Développement des Monts du Lyonnais organisent un après midi d'information sur le thème "Pourquoi les agriculteurs utilisent-ils des engrais et des produits phytosanitaires" le vendredi 19 novembre 2010 à 13 h 30 à Aveize, salle des loisirs.

16. Demande de l'école publique :

L'école publique est porteuse d'un projet "classe mer" qui concerne tous les élèves de la grande sections au CM2. Les GS ne sont pas éligibles à la participation de 23 euros que donne la mairie sur présentation des projets. Le conseil municipal maintient sa position mais examinera, au cas pas cas, les problèmes financiers que pourraient rencontrer certaines familles.

A partir de janvier 2011, les contrats des Employées de vie scolaire ne seront pas reconduits et l'école rencontrera plus de problèmes d'organisation en cas d'absence du personnel ATSEM.

La brocante organisée au profit de la cantine a dégagé un bénéfice de 2 800 €.

L'amicale laïque a fixé son assemblée générale le vendredi 19 novembre à 20 h 30.

17. Nouvelles directives pour l'élaboration des registres de délibération :

Les registres préfabriqués utilisés actuellement pour le collage des délibérations vont disparaître et les extraits de délibérations devront être imprimés en recto verso sur les feuillets numérotés qui seront reliés en fin de chaque année dans des petits classeurs. Les registres auront beaucoup moins de prestance.

18. Convention avec l'école de Les halles pour service de la bibliothèque :

La commune des Halles et la Médiathèque du Rhône mettent fin au service du bibliobus et leur école se trouve dépourvue de ce service. Les enseignants sollicitent la bibliothèque de Haute-Rivoire pour les prêts de livres au profit des élèves de l'école. Ceci exige de la bibliothèque de Haute-Rivoire d'augmenter son potentiel auprès de la Médiathèque départementale et génère un surcroît de travail aux volontaires bénévoles mais le bien fondé en est justifié.

Pour dynamiser la vie de la bibliothèque et élargir ses actions, trois animations seront organisées les mercredis avant Noël au profit des enfants et une nouvelle prestation "l'artothèque", prêt d'œuvre d'art, est envisagée. Les particuliers pourront se faire prêter les œuvres mise à disposition par les artistes locaux.

Les bénévoles remercient la municipalité pour le repas offert par la commune.

19. Fédération "OSER les Monts du Lyonnais" :

Cette structure : **Organisme d'une Structure Economique Régionale Les Monts du Lyonnais** agit pour promouvoir des petits commerces et l'artisanat local. Les Commerçants et Artisans de Haute-Rivoire n'adhère pas à cette structure, ils ont fait le choix de se regrouper autour de l'ACAT.

20. Compte-rendu des actions du CCAS

Il est à souligner une forte fréquentation des permanences du jeudi, les effets de la crise se font ressentir.

Le mode de garde des tout petits semble insuffisant et les responsables du CCAS ont lancé une enquête pour évaluer les besoins et les difficultés des familles. Une réunion aura lieu le 25 novembre pour dépouiller les questionnaires, faire un état des lieux et s'organiser pour pallier aux difficultés.

21. Le Gros caillou du lotissement du même nom :

Cette impressionnante pierre pose problème au propriétaire de la parcelle où il se situe. Il avait été évoqué la possibilité de le mettre en valeur pour symboliser le lotissement. Rien n'est prévu au cahier des charges du lotissement, la commune doit se rapprocher du lotisseur pour convenir d'un positionnement judicieux de ce "Gros Caillou".

22. Voirie du chemin du Bouchât

Les travaux ne sont toujours pas achevés correctement. La Communauté de Commune de Chamousset doit faire les enrobés sur le cheminement dans le cadre du programme PMA retenu en priorité.

Les règles de circulations sont mises en conformité du code de la Route Le stop vers l'EHPAD n'a plus lieu d'être en raison de la règle qui définit la priorité selon la règle générale de la priorité à droite s'appliquant aux voies situées à l'intérieur du milieu aggloméré. Le nouvel arrêté est oublié à l'affichage.

Sur le secteur du Chirat, la sortie projetée pour le secteur Sud permettra de positionner en un seul endroit les sorties de tous les usagers. Les actions sont engagées dans ce sens.

La commission voirie se réunit dans la quinzaine pour faire le diagnostic de l'état des chemins.

Les jeux du parc aux biches sont livrés, la commission concernée doit aller sur place pour juger de la meilleure implantation

23. Action environnement et agriculture :

La commission "environnement" se réunira le 22 novembre 2010 et la commission "agriculture" le 29 novembre 2010. Il sera évoqué la possibilité d'équipement en broyeur de végétaux pour une valorisation du produit déchiqueté. Il conviendra aussi de définir comment seront gérer et valoriser au mieux le remblai du futur bassin de rétention pour en réduire les coûts. Le volume est actuellement évalué à 3 000 m³, il sera fait appel aux particuliers intéressés pour en évacuer le plus possible au moindre coût.

24. Echo de la Thoranche et agenda :

Les documents sont bouclés, il convient de bien en organiser la diffusion. Les tournées sont organisées en 14 secteurs suite à la démission de Mme CERNIZE.

La séance est levée à 23 h 40.

Le maire : Gilbert COURTINE